

SÉANCE DU 2023-02-13

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 13^e jour du mois de février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE,, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2023-02-13**

2023-02-013

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 16 janvier 2023
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Dérogation mineure : Marjolain Ouellet
6. Demande d'aide financière : Initiative culturelles
7. Congrès et formation ADMQ
8. Projet de règlement 360-23
9. Avis de motion
10. Projet de règlement d'emprunt 361-23
11. Avis de motion
12. Mesure des boues
13. Déclaration d'intérêts pécuniaire
14. Taux kilométrage
15. Parc amis des aînés
16. Travaux bureau municipal
17. Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2
18. Mandat au service de génie- Appel d'offres regroupé- Matières résiduelles
19. Création d'une réserve financière pour les élections 2025
20. Don :
21. Correspondance
22. Varia
23. Période de questions

24. Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque d'adopter l'ordre du jour.

2023-02-014

2. Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2023-01-16 tel que rédigé.

2023-02-015

3. Lecture et adoption des comptes du mois

9033-5696 QUÉBEC INC	208.68
9261-9923 QUÉBEC.INC	1 839.46
AIR LIQUIDE	284.75
ALIMENTATION N.M. INC.	16.35
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	103.37
BRANDT MONT-JOLI	3 323.19
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	119.60
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	1 881.34
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	406.51
DÉCARTECQ INC.	45.99
DICKNER INC.	807.97
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	171.31
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	459.33
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	5 238.19
ÉQUIPEMENT SMS	4 840.79
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	35.00
LISE FOURNIER	400.00
GLS	20.45
H2LAB	115.09
HARNOIS ÉNERGIE	31 251.93
LA SOURCE INFORMATIQUE BAREST INC	63.23
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	181.20
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	82.76
MACHINERIE THÉRIAULT INC.	120.04
MEDIAL SERVICES-CONSEIL-SST	445.64
MÉLANIE TURCOTTE MORIN	55.00
MRC DE LA MATAPÉDIA	2 756.29
PIÈCE D'AUTOS DR INC	1 169.82
PCM SOLUTION D'AFFAIRES	566.59
JULIE POTVIN	600.00
RENÉ ST-LAURENT	2 598.45
TENCO INC	1 037.95
UNORIA COOPÉRATIVE	283.39
VILLE D'AMQUI	244.04

Monsieur le conseiller propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2023 pour un total de 61 773.70\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2023-02-016

5. Dérogation mineure : Marjolain Ouellet

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement que le propriétaire de lot 4452439 situé au 235 rue Gendron, soit autorisé à installer une thermopompe sur le mur avant sa maison, ce qui normalement n'est pas autorisé par la réglementation.

2023-02-017

6. Demande d'aide financière : Initiative culturelles

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de déposer un projet d'aide financière destiné à une programmation d'activité de la bibliothèque : Initiatives culturelles. La municipalité s'engage à payer la partie non subventionnée de 566.00\$ du projet, Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales et mandate monsieur Charles Éric Poirier, technicien en loisirs, signataire du projet.

2023-02-018

7. Congrès et formation ADMQ

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'inscrire Madame la directrice générale greffière trésorière adjointe Annick Lavoie au congrès de l'ADMQ 2023 qui se tiendra du 14 au 16 juin au Centre des congrès de Québec au coût de 566.00\$ taxe en sus, plus les frais de repas, d'hébergement et de déplacement.

8. Projet de règlement 360-23

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1^{er} avril 2023;

Considérant que le chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prescrit le contenu des règlements sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les municipalités;

2023-02-019

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement

1° d'adopter le projet de règlement numéro 360-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 mars 2023 à la salle municipale située au 8-A place de l'Église à Saint-Léon-le-Grand à compter de 19h30.

9. Avis de motion

Avis de motion est donné par Aubert Turcotte, conseiller(ère), voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement sur la démolition d'immeuble visant à encadrer une demande de démolition pour l'un des sept bâtiments de la municipalité inventoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à octroyer au conseil municipal les fonctions conférées d'emblée au comité de démolition.

10. Projet de règlement d'emprunt 361-23

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier dépose le projet de règlement 361-23 et en explique les principaux points.

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie pour un montant total de 263 845.00\$ tel qu'il appert à l'évaluation de coûts proposés par Jonathan Simard, ingénieur au service du génie municipal de la MRC de la Matapédia en date du 21 novembre 2022 portant le numéro 7.3-7030-20-29 comme étant l'annexe A

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 363 845.00\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

11. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt 361-23 décrétant un emprunt pour effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie sur le chemin Nord de la Rivière Hmuqui pour un montant total de 263 845.00\$

2023-02-020

12. Mesure des boues

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accepter l'offre de service d'Echo-Tech H2O pour la mesure des boues de nos étangs pour l'année 2023.

13. Déclarations d'intérêts pécuniaire

Le directeur général et secrétaire trésorier confirme la réception et le dépôt des intérêts pécuniaires de tous les élus de la municipalité.

2023-02-021

14. Taux pour Kilométrage

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller

Aubert Turcotte et résolue unanimement que le taux de remboursement pour le kilométrage sera de 0.52\$ du Kilomètre.

15. Parc amis des aînés

Remis à une séance ultérieure

16. Travaux bureau municipal

Remis à une séance ultérieure

2023-02-022

17. Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 325 301.00\$ \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les routes locales 1 et 2 représentent 60% de l'ensemble du réseau routier de la municipalité

Attendu que les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi :

- Entretien d'été :186 997.00 \$
- Entretien d'hiver : 107 349.00 \$
- Investissement : Été :37 252.00\$
 Hiver : 75 099.00\$
- Total des coûts : 406 697.00\$

Pour ces motifs, Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'adopté que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand atteste la véracité des frais encourus admissibles pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 et informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien.

2023-02-023

18. Mandat au service de génie- Appel d'offres regroupé- Matières résiduelles

Considérant que :

1. Les contrats de collectes municipales des matières résiduelles se terminent le 10 juin 2023;
2. L'entrepreneur Fusion Environnement ne désire pas profiter de l'option de prolongation des contrats d'une année supplémentaire;
3. L'adjudication du contrat sera faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur;
4. La municipalité de Saint-Léon-le-Grand s'engage à procéder à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur bien que le montant de sa part puisse être supérieur à celui soumis par les soumissionnaires non-retenus;

En conséquence, monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement ce qui suit :

1. Mandater le service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer les travaux suivants :
2. Effectuer la cueillette des données nécessaires à la préparation des documents d'appels d'offres;
3. Préparer les trois devis appels d'offres regroupés pour les secteurs Ouest, Est et le secteur d'Amqui;

Autoriser le Service du Génie municipal à lancer les appels d'offres publics pour et au nom de la Municipalité.

2023-02-024

19. Création d'une réserve financière pour les élections 2025

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de créer une réserve financière débutant en 2022 pour un montant de 3000.00\$ en vue de l'élection 2025

2023-02-025

20. Don

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de faire un don de 100.00\$ à la Société canadienne de la sclérose en plaque et de 100.00\$ à l'accorderie de la Matapédia

21. Correspondance

La correspondance est lue

22. Varia

2023-02-026

A) CPTAQ

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand appuie la demande de ferme Bérub'œuf et que l'article 62 de la L.P.T.A.Q. ne s'applique pas dans le présent dossier.

2023-02-027

B) Déneigement de toiture

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de faire déneiger les toitures des édifices municipaux.

23. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2023-02-028

24. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier